



Association ICO
Ingénierie du Confort Objectif 2050



Charte ICO 2019

Engagement des parties et Conditions générales
d'utilisation de la charte

Nos partenaires qui soutiennent l'association



Partenaires Presse

Média Print



Média Digital



Le portail expert de la performance énergétique



Donner envie de rénover performant !

- 1) Ecouter les acteurs et capter les besoins
- 2) Observer, déceler et proposer des actions de création de valeur
- 3) Communiquer et échanger autour du projet
- 4) Anticiper le vote positif en AG

Prescrire compatible 2050 et adapté au projet !

- 5) Embarquer la performance énergétique objectif 2050
- 6) S'adapter au contexte technique et social (taille, type, contrainte)
- 7) Organiser des « plans travaux » cohérents

Satisfaire pour donner envie aux autres

- 8) Accompagner les occupants
- 9) Instrumenter pour vérifier que ça marche
- 10) Impliquer les prestataires de maintenance dans la réussite

Engagement des parties et Conditions générales d'utilisation de la charte

Pourquoi une charte Réno Copro ?

Cette charte de bonnes pratiques a pour objectif d'aider les acteurs de la rénovation énergétique de copropriété (BET, maîtres d'œuvre, architectes, syndics) à mettre en place une méthodologie de conduite de projet favorisant l'adhésion des copropriétaires à un projet ambitieux et performant.

Elle représente également un axe de réflexion sur les pratiques des différents acteurs et sur les évolutions métiers inhérentes aux objectifs 2050.

Pourquoi signer la charte ?

Être signataire de la charte Réno ICO c'est avant tout vouloir participer à la massification de la rénovation. C'est constituer une communauté de professionnels pour échanger sur l'évolution de nos métiers, sur les méthodes et les outils à mettre en place pour s'adapter aux nouvelles attentes. C'est peser dans les instances décisionnaires lorsqu'il s'agit de réglementation touchant directement la rénovation des bâtiments.

D'autre part, la signature à la Charte Réno vous permet d'indiquer à vos interlocuteurs que vous entreprenez une démarche d'accompagnement rapproché et adapté au monde de la copropriété. En signant la charte, vous donnez confiance aux copropriétaires en les rassurant grâce à une démarche éprouvée sur d'autres copropriétés. Vous pourrez vous appuyer sur les retours d'expériences des membres de la communauté.

Les engagements d'ICO

En tant que signataire de la charte, ICO s'engage à vous transmettre toutes les analyses réalisées autour de la rénovation en copropriété (performance des travaux, taux de transformation audit/travaux, difficultés rencontrées, ...). Une rencontre annuelle conviviale vous sera proposée pour échanger autour de la charte, de la rénovation en copropriété et des actions pouvant être menées pour augmenter la massification de la rénovation. Vous profiterez également de toute la communication d'ICO autour de la charte. Votre logo sera présent sur le site ICO comme signataire de la charte Réno ICO.

Les engagements du signataire

Les signataires s'engagent également à promouvoir la charte ICO dans leur quotidien en :

- Citant la charte ICO dans leurs documents concernant la rénovation énergétique de copropriété (devis, rapports, Audit, document de MOE,...)
- Indiquant sur son site internet la signature de la charte Réno ICO
- Pour les BET, en alimentant la base Rénovation Logements <https://brl.energiesdemain.com/portail>
- En répondant au questionnaire annuel transmis par ICO sur l'utilisation de la charte
- En participant à l'évènement annuel « Charte Copro » qui permettra d'échanger autour de la charte et de la rénovation.

Processus de signature de la charte

Pour signer la charte, le demandeur remplit le questionnaire en ligne sur le site d'ICO et joint la présente fiche signée. Le comité de la charte, composé des membres du groupe de travail du GT rénovation d'ICO étudie la demande. Après validation, la charte est retournée signée au signataire dont le nom apparaîtra sur le site internet d'ICO. Le signataire recevra dès lors l'ensemble des informations relatives à la charte réno ICO tel que définit dans le présent document.

Condition d'utilisation de la charte réno ICO

En signant ladite charte, les signataires s'engagent à respecter les valeurs et les principes de base de la charte.

ICO ne pouvant être tenu responsable en aucun cas des dérives professionnelles liées à l'utilisation de la charte.

Le signataire est libre de reproduire et de diffuser à ses contacts la charte réno ICO dans l'objectif de la promouvoir.

Il peut faire la demande à ICO de chartes sous format papier. Un format pdf lui sera également distribué.

Le signataire est libre d'utiliser le logo « ICO charte réno » dans l'ensemble de ses supports et communication à condition de respecter les engagements de la charte et ses valeurs. Attention, la signature de la charte rénovation ne permet pas l'adhésion automatique à l'association ICO. Pour adhérer à ICO la procédure « normale » doit être suivie. Ainsi le logo « ICO » ne peut être utilisé par les non-adhérents à ICO.

En cas de non-respect des engagements du signataire de la charte réno ICO, ou d'actions allant à l'encontre des intérêts de la charte réno ICO ou de l'association ICO, l'association ICO se réserve le droit de radier le signataire de la liste des signataires de la charte. Le signataire radié ne pourra plus utiliser le logo charte réno ICO, diffuser ou promouvoir la charte réno ICO.

En signant cette charte je m'engage à promouvoir la charte réno ICO selon les conditions d'engagement décrites ci-dessus.

J'accepte qu'ICO utilise mon logo sur son site internet dans la rubrique « signataires de la charte réno ICO »

J'accepte qu'ICO cite le nom de ma structure comme signataire de la charte dans ses communications de promotion de la charte réno ICO

J'autorise ICO à me photographier lors des événements organisés pour la promotion de la charte réno ICO et à utiliser l'image dans le cadre d'une communication visant à promouvoir la charte réno ICO.

Le :

Signature du solliciteur représenté par :

Nom, prénom et fonction

Signature d'ICO représenté par :

Jean-Pascal Roche, président d'ICO



81 Rue Marcadet
75018 PARIS
www.association-ico.fr
email : contact@association-ico.fr

Votre contact privilégié :

Éric SCHROEDER,
Association ICO, Délégué Général
Mobile : 06 09 60 28 22

Retrouvez-nous sur :

